



Information



Les enseignants de rang magistral, **n'ayant pas bénéficié de SSHN durant l'année 2024**, sont informés qu'une autre période de dépôt de dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant :

- Du 02 au 05 décembre 2024 à 12 h (date butoir) : dépôt de dossier de candidature.
- 05 décembre 2024 à partir de 13 h : traitement des dossiers de candidature par la commission *ad hoc*.
- 09 décembre 2024 : validation des résultats de la commission *ad hoc* par le CSF.
- 10 décembre 2024 : période de recours.

Les dossiers sont à déposer au niveau du Vice-Décanat chargé de la post Graduation, de la Recherche Scientifique et des Relations Extérieures. (**Service des relations extérieures**).

Les pièces à joindre au dossier de candidature pour les séjours scientifiques de Haut Niveau (SSHN) sont:

Les enseignants de rang magistral (les professeurs, MCA et MCB)

1. demande d'un séjour scientifique de haut niveau mentionnant obligatoirement le lieu de son déroulement;
2. une attestation de travail récente;
3. un projet de travail exhaustif;
4. le dernier arrêté de nomination ;
5. les pièces qui pourraient servir au classement du candidat (activités scientifiques, pédagogiques et administratives, ...etc.).